

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 10/11/2011</p> <p>Date de publication : 24/11/2011</p>	<p>SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2011 À PÉRIGNY</p> <p>Sous la présidence de : M. Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : M. Jean-François FOUNTAINE, M. Michel Martial DURIEUX, Mme Suzanne TALLARD, M. Yann JUIN, M. Denis LEROY, M. Guy DENIER, Mme Maryline SIMONÉ, M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET, M. Guy COURSAN (jusqu'à la 21^{ème} question + 40^{ème} question), M. Daniel GROSCOLAS (jusqu'à la 40^{ème} question), M. Henri LAMBERT (jusqu'à la 26^{ème} question + 40^{ème} question), M. Christian PEREZ, M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 37^{ème} question + 40^{ème} question), Mme Nathalie DUPUY, M. Pierre MALBOSC, M. Aimé GLOUX, Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Mme Nicole THOREAU, M. Jacques LEGET, M. Jean-Pierre FOUCHER (jusqu'à la 32^{ème} question + 40^{ème} question), M. Patrick ANGIBAUD, Mme Marie-Anne HECKMANN, M. Patrice JOUBERT, Vice-présidents</p> <p>M. Yves AUDOUX, Mme Saliha AZÉMA, M. René BÉNÉTEAU, M. Michel BOBRIE, Mme Marie-Sophie BOTHOREL (à partir de la 14^{ème} question sauf 40^{ème} question), M. Alain BUCHERIE, M. Jean-Pierre CARDIN, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Christelle CLAYSAC, M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Émilie DE GUÉNIN-SABOURAUD, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Vincent DEMESTER (jusqu'à la 21^{ème} question + 40^{ème} question), M. Pierre DERMONCOURT, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie DUBOIS, Mme Sylviane DULIOUST, M. Olivier FALORNI (jusqu'à la 32^{ème} question + 40^{ème} question), M. Gérard FOUGERAY, Mme Patricia FRIOU, M. Dominique GENSAC, M. Gérard GOUSSEAU, Mme Brigitte GRAUX, M. Christian GUICHET, Mme Josseline GUITTON, M. Arnaud JAULIN, Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ, M. Philippe JOUSSEMET, M. Charles KLOBOUKOFF, M. Guillaume KRABAL (jusqu'à la 21^{ème} question + 40^{ème} question), M. David LABICHE, Mme Sabrina LACONI, M. Arnaud LATREUILLE, M. Philippe MASSONNET (jusqu'à la 26^{ème} question + 40^{ème} question), M. Daniel MATIFAS, M. Sylvain MEUNIER, Mme Sylvie-Olympe MOREAU (à partir de la 9^{ème} question sauf 40^{ème} question), Mme Dominique MORVANT, M. Habib MOUFFOKES, M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX, Mme Brigitte PEUDUPIN, Mme Annie PHELUT, M. Yannick REVERS, M. Jean-Pierre ROBLIN, Mme Véronique RUSSEIL, M. Michel VEYSSIÈRE, M. Abdel Nasser ZERARGA (jusqu'à la 32^{ème} question + 40^{ème} question), Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : Mme Marie Claude BRIDONNEAU procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, M. Guy COURSAN (à partir de la 22^{ème} question sauf 40^{ème} question), M. Daniel GROSCOLAS (à partir de la 2^{ème} question), M. Henri LAMBERT (à partir de la 27^{ème} question sauf 40^{ème} question), M. Jean-François VATRÉ procuration à M. Alain DRAPEAU, M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la 38^{ème} question sauf 40^{ème} question) procuration à M. Yvon NEVEUX, M. Jean-François DOUARD procuration à M. Sylvain MEUNIER, M. Jean-Pierre FOUCHER (à partir de la 33^{ème} question sauf 40^{ème} question) procuration à M. Yannick REVERS, Vice-présidents</p> <p>M. Michel AUTRUSSEAU procuration à M. Abdel Nasser ZERARGA (jusqu'à la 33^{ème} question et 40^{ème} question), M. Bruno BARBIER procuration à M. Yves AUDOUX, Mme Brigitte BAUDRY procuration à Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à Mme Patricia FRIOU, Mme Marie-Sophie BOTHOREL (jusqu'à la 13^{ème} question et 40^{ème} question) procuration à Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Vincent DEMESTER (à partir de la 22^{ème} question sauf 40^{ème} question), M. Jack DILLENBOURG procuration à Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ, M. Olivier FALORNI (à partir de la 33^{ème} question sauf 40^{ème} question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX procuration à M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, Mme Nathalie GARNIER procuration à M. Pierre MALBOSC, Mme Lolita GARNIER procuration à M. Daniel MATIFAS, Mme Bérandère GILLE procuration à Mme Nicole THOREAU, M. Dominique HÉBERT, M. Guillaume KRABAL (à partir de la 22^{ème} question sauf 40^{ème} question), Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE procuration à M. Patrick ANGIBAUD, M. Patrick LARIBLE procuration à Madame Saliha AZÉMA, M. Philippe MASSONNET (à partir de la 27^{ème} question sauf 40^{ème} question), Mme Esther MÉMAIN procuration à Madame Nathalie DUPUY, Mme Sylvie-Olympe MOREAU (jusqu'à la 8^{ème} question et 40^{ème} question), M. Michel PLANCHE procuration à M. Henri LAMBERT, M. Jean-Louis ROLLAND, M. Jean-Marc SORNIN, Mme Christiane STAUB, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : M. Paulin DEROIR,</p>
---	--

Nombre de membres en exercice :	96	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	66	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	16	Suffrages exprimés :	82
		Pour l'adoption :	82
Nombre de votants :	82	Contre l'adoption :	0

N° 55

Titre / COMMUNE DE PÉRIGNY - HÔTEL D'ENTREPRISES DE PÉRIGNY - SOCIÉTÉ ALTERNATIV - AUTORISATION DE SOUS-LOCATION

Madame SIMONÉ expose que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, acceptait en date du 1^{er} février 2011 de concéder au bénéfice de la société « ALTERNATIV », représentée par Messieurs Laurent FLUTTO et Carl PERROTEAU, un local d'environ 220 m² dénommé Unité D3 pour y exercer une activité d'agence événementiel et de location de matériel.

La société « Agence IN SITU » dont le gérant est Monsieur Laurent FLUTTO, est entré dans le capital de la S.A.R.L « ALTERNATIV », à hauteur de 50 % des parts. La société « ALTERNATIV » souhaite procéder à la mise à disposition d'une partie du local D3 dans l'Hôtel d'Entreprises de Périgny à « L'AGENCE IN SITU ».

Un avenant à la convention d'occupation initiale pourrait intervenir en prévoyant d'appliquer les conditions suivantes :

- A titre exceptionnel, la société « ALTERNATIV » est autorisée à sous-louer une partie du local D3, dans l'Hôtel d'Entreprises de Périgny, à l'E.U.R.L « AGENCE IN SITU ».
- La société « ALTERNATIV » et l'E.U.R.L « AGENCE IN SITU », sous-locataire autorisé, reconnaissent expressément être conjointement et solidairement responsables, à compter du 1^{er} décembre 2011, du respect et de l'exécution de l'ensemble des clauses et conditions de la convention d'occupation initiale, ainsi que de l'entier paiement du loyer dû à partir de cette date.
- Le coût de sous-location au mètre carré qui sera consenti par la Société « ALTERNATIV » à l'E.U.R.L « AGENCE IN SITU » pour la sous-location d'une partie desdits locaux ne pourra en aucun cas être supérieur à celui consenti par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle à la Société « ALTERNATIV » pour ces mêmes locaux.

Toutes les autres clauses du contrat de concession d'origine demeureront sans changement et continueront à recevoir application.

En conséquence, après délibération, le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser la Société « ALTERNATIV », locataire principal, à sous-louer une partie des locaux à l'E.U.R.L « AGENCE IN SITU » qui devra se porter caution solidaire de la société locataire principale pour le paiement du loyer et des charges ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir ;
- d'imputer les recettes au Budget Annexe des Affaires Economiques.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LA VICE-PRESIDENTE

Maryline SIMONÉ